



ORGANISATION D'UNE CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

**POUR LES PERSONNELS EMPLOYES PAR LES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS DES ALPES-MARITIMES
QUI BENEFICIENT DE LA MISSION DE MEDECINE DE PREVENTION
MISE EN PLACE PAR LE CDG06**

Le service de médecine de prévention du CDG06 soucieux de participer à la campagne de vaccination contre la covid-19 propose aux communes et aux établissements publics adhérents de vacciner les agents **volontaires** qui remplissent les conditions suivantes :

- ▶ être âgés de 55 à 64 ans inclus,
- ▶ être atteints de comorbidités.

Cette campagne tient compte des recommandations des autorités sanitaires quant à la priorisation des publics cibles et aux règles déontologiques de la vaccination qui **n'est, en aucun cas, obligatoire et doit respecter le consentement de la personne et du secret médical.**

1 : A QUI COMMUNIQUER CES INFORMATIONS ?

Afin de mettre en œuvre cette première campagne **dont la clôture des inscriptions est le 9 avril 2021**, il est demandé aux employeurs de diffuser, dans les meilleurs délais, le document joint **uniquement aux personnes qui ont entre 55 et 64 ans.**

Tous les agents sont concernés quels que soient les postes occupés à savoir, les stagiaires et fonctionnaires à temps complet ou non complet, les contractuels de droit public et de droit privé.

2 : COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

- ▶ La vaccination se déroulera dans les **locaux du CDG06 à Saint Laurent du Var.**
- ▶ Un calendrier sera défini en fonction de la disponibilité du **vaccin AstraZeneca**.
- ▶ Avant toute injection, une consultation médicale sera **réalisée** par le médecin de prévention. Toutes les données seront enregistrées dans le système d'information national «Vaccin Covid 19 » pour permettre un suivi de l'ensemble de la population ainsi que dans le dossier médical détenu par le service de médecine de prévention du CDG06.
- ▶ Les agents éligibles à la vaccination contacteront directement le service de médecine de prévention :
 - par mail sur une boîte dédiée **vaccin-covid@cdg06.fr**
 - par téléphone au **04 92 27 34 37**, **de manière très exceptionnelle**, dans le cas où ils n'auraient pas accès à une messagerie électronique.

3 : COMMENT VA ETRE ORGANISEE LA CAMPAGNE DE VACCINATION ?

- ▶ Les agents seront contactés, si possible 48 heures avant, au fur et mesure de la disponibilité des doses de vaccins qui arriveront au compte-goutte en fonction de l'approvisionnement de la pharmacie choisie.
- ▶ Les modalités pratiques seront communiquées aux agents lors de la prise de rendez-vous effectuée par le secrétariat du service de médecine de prévention.



IMPORTANT

Les agents qui ont eu la Covid il y a moins de 3 mois ne peuvent pas être vaccinés.
Dans ce cas, la vaccination devra être différée.

En cas de doute, ils devront demander conseil à leur médecin traitant.

- ▶ Il est impératif, **en cas d'impossibilité** de se rendre à son rendez-vous vaccinal de **prévenir le secrétariat de la médecine de prévention dans les plus brefs délais** pour permettre à une autre personne de se faire vacciner.
- ▶ L'éligibilité à la vaccination sera vérifiée par un médecin de prévention du CDG06 en présence du bénéficiaire durant la consultation.
- ▶ Il ne sera pas adressé de convocation à l'employeur.
- ▶ Une fiche de visite (sans en préciser le motif) attestant du passage de chaque personne au service de médecine de prévention vous sera transmise, un feuillet lui sera remis également.
- ▶ Les injections devant être administrées dans les 6 heures suivant l'ouverture du flacon, une liste d'attente sera établie afin de pouvoir utiliser les doses restantes, en cas d'absence d'un agent à sa convocation.

4 : QUEL EST LE COUT POUR L'EMPLOYEUR ?

- ▶ Le montant sera identique à celui d'une visite médicale.
- ▶ En fin de mois, une fois la prestation effectuée, un titre de recettes sera émis sur lequel ne sera mentionné que le nombre de visites faites.
- ▶ Seuls les injections administrées seront facturées, les personnes absentes seront automatiquement remplacées.
- ▶ Tous les frais liés à l'absence de l'agent à son poste de travail seront à votre charge (y compris les déplacements).



DOCUMENT A FOURNIR PAR LES EMPLOYEURS

EXCLUSIVEMENT AUX AGENTS DE 55 ANS A 64 ANS INCLUS
quels que soient les postes occupés et les statuts

PROTOCOLE POUR LA VACCINATION COVID-19 RALISEE PAR LES MEDECINS DE PREVENTION DU CDG06 AU MOYEN DU VACCIN **AstraZeneca**

Suite à la parution de la note d'information de la DGCL du 09 mars 2021 relative aux modalités de mise en œuvre de la stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19 par les services de médecine de prévention relevant de la fonction publique territoriale, le CDG06 a décidé de se joindre à la campagne de vaccination.

Pour rappel: cette vaccination n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.

Elle pourra se dérouler pendant votre temps de travail après avoir informé votre employeur que vous avez un rendez-vous avec le médecin de prévention.

Vous n'aurez pas à lui préciser le motif de votre absence, cela restant confidentiel.

Tous les frais seront pris en charge par la CPAM et par votre collectivité.

Il vous sera possible de vous faire rembourser les frais de déplacement en respectant la procédure habituelle prévue par votre autorité territoriale.

1 : SUIS-JE ELIGIBLE A LA VACCINATION ?

Dans le cas où vous souhaiteriez bénéficier de cette vaccination qui nécessite **deux doses à intervalle de 9 à 12 semaines**, vous devrez remplir les conditions ci-dessous :

- ▶ **avoir entre 55 et 64 ans inclus,**
- ▶ **être atteint(e) d'une ou plusieurs maladies listées ci-après :**

- **Pathologies cardio-vasculaires :**

- *hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales)*
- *antécédent d'accident vasculaire cérébral*
- *antécédent de chirurgie cardiaque*
- *insuffisance cardiaque*
- *antécédents de coronaropathie*

- **Diabète de types 1 et 2**

- **Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :**

- *broncho pneumopathie obstructive*
- *insuffisance respiratoire*
- *asthme sévère*
- *fibrose pulmonaire*
- *syndrome d'apnées du sommeil*
- *mucoviscidose*



- **Insuffisance rénale chronique**
- **Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30**
- **Cancer ou hémopathie maligne**
- **Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose**
- **Immunodépression congénitale ou acquise**
- **Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie**
- **Pathologies neurologiques :**
 - *maladies du motoneurone*
 - *myasthénie grave*
 - *sclérose en plaques*
 - *maladie de Parkinson*
 - *paralysie cérébrale*
 - *quadriplégie ou hémiplégie*
 - *tumeur maligne primitive cérébrale*
 - *maladie cérébelleuse progressive*
- **Troubles psychiatriques**
- **Démence**

2 : QUE DOIS-JE FAIRE POUR ME FAIRE VACCINER LORSQUE JE SUIS CONSIDERE(E) ELIGIBLE ?

1. Remplir le **formulaire d'inscription** joint
2. Le retourner par e-mail sur une boîte dédiée : vaccin-covid@cdg06.fr
Dans le cas où vous n'auriez pas accès à une messagerie électronique, à titre **exceptionnel**, vous pourrez téléphoner au service de médecine de prévention au [04 92 27 34 37](tel:0492273437) pour vous inscrire.
3. Vous engager à faire à la deuxième dose sauf contre-indication médicale.

IMPORTANT

Au vu du calendrier vaccinal,
la 2^{ème} injection doit avoir lieu entre 9 et 12 semaines plus tard.

3 : COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS ?

1. Une secrétaire du service de médecine de prévention vous joindra par téléphone au moins 48 heures à l'avance pour convenir d'une date et d'un horaire précis que vous devrez respecter.
2. Si vous disposez d'une adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera automatiquement envoyé.

IMPORTANT

En cas d'empêchement, vous devrez impérativement informer le secrétariat au plus vite pour qu'une autre personne puisse être vaccinée.



4 : COMMENT VA SE DEROULER LA VACCINATION ?

► PREVOIR AU MOINS 45 MN

- Elle sera réalisée dans les locaux médicaux du CDG06 :
33, avenue Henri Lantelme à Saint Laurent du Var
- Des jours précis seront réservés à la vaccination durant plusieurs semaines en fonction du nombre d'inscrits ;
- **Le jour de la vaccination, vous devrez vous munir impérativement des pièces suivantes :**
 - **votre carte vitale,**
 - **une pièce d'identité**
- Il vous sera remis un questionnaire que vous remplirez sur place ;
- Vous le remettrez au médecin de prévention qui vous recevra pour faire le point sur votre état de santé.

Le médecin de prévention vous remettra une fiche de visite, un feuillet sera envoyé votre employeur pour justifier votre absence ;
- Vous serez ensuite pris en charge par une infirmière qui vous administrera l'injection ;
- Vous patienterez dans un espace d'attente pour la surveillance post-vaccinale durant au moins 15 minutes ;
- Vous repartirez avec une attestation de vaccination (que vous devrez conserver) sur laquelle seront inscrits la date de l'injection, le nom du vaccin et le lot.



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES ALPES-MARITIMES**

33, avenue Henri Lantelme 06700 St Laurent du Var

SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VACCINATION CONTRE LA COVID-19 (vaccin AstraZeneca) 1^{ère} INJECTION

- ▶ A retourner en priorité **par courriel** à vaccin-covid@cdg06.fr
- ▶ **ou à titre exceptionnel**, inscription par téléphone au [04 92 27 34 37](tel:0492273437)
[Du lundi au vendredi entre 9h30 et 11h30 / 14h00 et 16h30](#)

**LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS
POUR LA PREMIERE CAMPAGNE DE VACCINATION
EST FIXEE AU VENDREDI 9 AVRIL 2021**

Je soussigné(e)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
E-mail	
Numéro de téléphone <i>Vous pourrez être contacté du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30</i>	
Employé par	

- souhaite me faire vacciner contre la COVID-19 avec le vaccin AstraZeneca,
- remplis les deux conditions prévues pour pouvoir en bénéficier, à savoir :
 - mon âge est compris entre 55 et 64 ans,
 - je certifie être atteint(e) d'une ou plusieurs maladies qui figurent sur la liste qui m'a été communiquée.

J'ai bien noté que la deuxième injection doit être administrée
entre **9 et 12 semaines plus tard.**